LA PERTINCENCE DE L'EXEMPLE HISTORIQUE POUR LA DÉLIBÉRATION

Victor FERRY*
Université Libre de Bruxelles, GRAL
vferry@ulb.ac.be

Résumé

Cet article met en discussion l'affirmation d'Aristote selon laquelle l'exemple serait un argument privilégié du genre délibératif. La première partie vise à identifier, sur le plan théorique, les propriétés de l'exemple qui en feraient un outil particulièrement adapté à la délibération. La seconde partie consiste en l'analyse de quelques exemples utilisés comme arguments par Barack Obama dans son discours de State of the Union du 25 janvier 2011. Il s'agit ainsi de voir dans quelle mesure il est possible d'identifier un « type » d'exemple délibératif.

Mots-clés

Rhétorique, exemple, délibération, persuasion, rationalité discursive, histoire commune.

Abstract

In this article I discuss the aristotelian idea according to which examples are particularily relevant arguments for deliberation. In the first part, I try to identify, on a theoretical level, some characteristics of examples that make them suitable tools for deliberation. The second part is an analysis of examples used as arguments by Barack Obama in his State of the Union Address of january 25, 2011. The aim is to see how it is possible to identify a "type" of argumentative example.

Keywords

Rhetoric, example, deliberation, persuasion, discursive rationality, common history.

Introduction

Dans un passage de sa *Rhétorique*[1], Aristote établit des liens de pertinence entre différentes ressources discursives (amplification, exemple, enthymème) et des genres de discours (épidictique, délibératif, judiciaire) :

* Victor FERRY est aspirant du F.R.S.-FNRS et membre du Groupe de recherche en Rhétorique et en Argumentation Linguistique. Il prépare une thèse sur le statut de la preuve entre rhétorique et histoire sous la direction d'Emmanuelle Danblon. Il est l'auteur de

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

> *« En général, entre les formes communes à tous les genres oratoires, l'amplification est la mieux appropriée au genre épidictique ; car il a pour matière des actions sur lesquelles tout le monde est d'accord ; il ne reste donc plus qu'à leur attribuer importance et beauté. Les exemples conviennent au genre délibératif ; car c'est d'après le passé que nous augurons et préjugeons de l'avenir. Les enthymèmes s'approprient au genre judiciaire, car c'est l'acte sur lequel la lumière n'est pas faite, qui admet surtout la recherche de la cause et de la démonstration. »* (I, 9, 1368a)

Selon moi, affirmer que l'exemple est approprié au genre délibératif soulève deux grandes questions.

La première est de savoir si la pertinence de l'exemple pour délibération doit être comprise en terme d'efficacité (s'agit-il de l'outil le plus apte à gagner la cause dans un cadre délibératif ?) ou d'utilité (l'exemple est-il, plus qu'un autre outil, susceptible de guider vers la meilleure décision ?).

La seconde question est celle de la forme prototypique de l'exemple qui serait adapté à la délibération. En effet, Aristote affirme à plusieurs reprises dans son traité que l'exemple est une des preuves communes à tous les genres[2]. Faut-il en déduire que l'exemple délibératif est un « type » d'exemple particulier ? Dès lors, peut-on trouver des propriétés de l'exemple délibératif le rapprochant ou l'éloignant d'autres types d'exemples qui seraient plus appropriés à d'autres genres ?

Après avoir abordé ces questions sur le plan théorique nous analyserons le fonctionnement de quelques exemples utilisés par Barack Obama dans son discours de State of Union du 25 janvier 2011.

---

diverses publications sur les enjeux épistémologiques et rhétoriques de la preuve dans différents genres de discours (historiques et juridiques en particulier).

[1] Dans cet article, je me référerai à la traduction de Médéric Dufour, publiée aux éditions *Les Belles Lettres,* 1991 pour les livres I et II, 1980 pour le livre III.

[2] Notamment en II, 20, 1393b : « Il nous reste à traiter des preuves communes à tous les genres, puisque nous avons parlé de celles qui sont communes à chacun. Ces preuves sont de deux genres : l'exemple et l'enthymème ».

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

I. La pertinence de l'exemple : approche théorique

1. L'exemple du genre délibératif, entre utilité et efficacité

À quelle condition l'exemple peut-il être considéré comme un outil utile pour la délibération ? Aristote justifie le recours aux exemples historiques dans le genre délibératif au motif que le passé offre des cas permettant d'appréhender des situations comparables dans le présent : *« Les exemples conviennent au genre délibératif ; car c'est d'après le passé que nous augurons et préjugeons de l'avenir »* (Rhèt.I,9,1368a), *« les arguments par les faits historiques sont plus utiles pour la délibération ; car, le plus souvent, l'avenir ressemble au passé »* (II, 21, 1394a), *« au souvenir de ce qui fut, les auditeurs délibèrent mieux sur ce qui sera »* (III, 16, 1417b).
Face à une décision à prendre dans le présent, le rappel d'une situation passée comparable permettrait d'envisager les conséquences de nos choix. Au premier abord, il semblerait donc que l'exemple utile pour la délibération s'apparente à un argument pragmatique, tel que défini par Perelman et Olbrechts-Tyteca dans leur *Traité de l'argumentation* : *« apprécier un acte ou un événement en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables »*[3]. C'est ainsi que semble fonctionner un des exemples présentés par Aristote :

> *« Citer des faits passés consisterait par exemple à dire qu'il faut faire des préparatifs militaires contre le Grand Roi et ne pas le laisser asservir l'Egypte ; en effet, Darius ne passa point en Europe avant d'avoir pris l'Egypte, et, quand il l'eut prise, il passa ; et, plus tard, Xerxès n'entreprit rien avant de l'avoir conquise, et, quand il s'en fut emparé, il passa en Europe, de sorte que, si le prince dont il s'agit la prend, il passera en Europe ; aussi ne faut-il pas le laisser passer. »* (II, 20, 1393b)

Je voudrais maintenant pointer une difficulté à laquelle on pourrait être confronté en définissant l'exemple du genre délibératif comme un argument pragmatique, comme un outil permettant de tirer des conséquences de faits historiques. L'idée qui voudrait que « souvent,

[3] Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation,* Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2008, p. 359.

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

l'avenir ressemble au passé » est un lieu commun[4] et il est possible de défendre le point de vue opposé. C'est, entre autres[5], la position qui était défendue par Hegel dans son cours portant sur les types d'historiographies :

> *« Chaque époque, chaque peuple se trouve dans des conditions si particulières, forme une situation si particulière que c'est seulement en fonction de cette situation unique qu'il doit se décider : les grands caractères sont précisément ceux qui, chaque fois, ont trouvé la solution appropriée. Dans le tumulte des événements du monde, une maxime générale est d'aussi peu de secours que le souvenir des situations analogues qui ont pu se produire par le passé, car un pâle souvenir est sans force dans la tempête qui souffle sur le présent ; il n'a aucun pouvoir sur le monde libre et vivant de l'actualité*[6]*. »* (p.35-36).

Dès lors que l'on considère que le cas précédent n'a « aucun pouvoir sur le monde libre et vivant de l'actualité », l'exemple est réduit à une figure de discours qui ne saurait rendre compte d'aucune réalité. Si l'exemple est efficace, s'il convainc l'auditoire de la pertinence d'une décision politique, nous sommes dans l'impossibilité d'établir un rapport entre cette efficacité et une éventuelle utilité pour déterminer que ce choix est effectivement le meilleur possible. Tout au plus, la conviction que pourra produire l'exemple sur le public relève du mécanisme psychologique de l'inertie[7], à savoir, une inclinaison de l'esprit humain à voir la normalité dans la continuité, sans

[4] J'emploie cette expression au sens profond des *Topiques* d'Aristote: un guide pour le raisonnement.

[5] C'était également le point de vue de Paul Valéry, dans *Regards sur le monde actuel,* Paris, Gallimard, 1966, p. 40 : « L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout et donne des exemples de tout. »

[6] Hegel, G.W.F, *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'histoire,* Paris, Plon, 1965, p. 35, (trad. Kostas Papaioannou).

[7] « L'inertie permet de compter sur le normal, le réel, l'actuel, et de le valoriser, qu'il s'agisse d'une situation existante, d'une opinion admise ou d'un état de développement continu ou régulier. Le changement, par contre, doit être justifié ; une décision, une fois prise, ne peut être renversée que pour des raisons suffisantes. Un grand nombre d'argumentations insistent sur ce que rien ne justifie un changement » Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation,* Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2008, p. 142.

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

que cette continuité doive être corrélée à des régularités réellement observables.

J'aimerais maintenant montrer que la difficulté à laquelle nous venons d'arriver s'exprime dans le traité d'Aristote par une ambiguïté au niveau du statut de l'exemple du genre délibératif.

2. À la recherche de l'exemple du genre délibératif

Il est en effet difficile d'en arriver à une idée précise de la forme de l'exemple à partir des passages de la *Rhétorique* qui lui sont consacrés. Lorsqu'Aristote compare l'exemple à l'enthymème, il le présente comme un moyen de produire de la persuasion en l'absence d'un argument plus rigoureux: *« Il faut, quand on n'a pas d'enthymèmes, se servir d'exemples comme démonstration (car ils entraînent la conviction) »* (II, 20, 1394a). Moins rigoureux mais plus simple à saisir, l'exemple serait également moins prestigieux que l'enthymème : *« Sans doute on ne se laisse pas moins convaincre aux discours réels qui procèdent par les exemples ; mais on applaudit davantage les discours à enthymèmes »* (I, 2, 1356b). Lorsqu'il compare les exemples historiques aux exemples inventés, Aristote semble cependant établir une distinction entre le premier, qui serait un exemple utile et le second, qui ne serait qu'efficace : *« Les arguments par les fables sont plus faciles à se procurer ; mais les arguments par les faits historiques sont plus utiles pour la délibération ; car le plus souvent, l'avenir ressemble au passé »* (II, 20, 1394a). Il est, enfin, difficile de déterminer le rapport de l'exemple à la narration :

> *« C'est dans la harangue qu'il y a le moins de place pour la narration, étant donné que l'avenir ne se narre point ; mais si l'on doit faire une narration, elle devra porter sur le passé, afin que, au souvenir de ce qui fut, les auditeurs délibèrent mieux sur ce qui sera. On fait un récit pour exciter la suspicion ou pour décerner la louange, mais alors l'orateur ne remplit pas la fonction de conseiller. »* (III, 16, 1417b)

Aristote semble voir d'un mauvais œil l'intervention de la narration dans la délibération : la narration aurait pour effet d'éveiller des émotions et ne serait de ce fait pas appropriée à la recherche de la bonne décision.

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

Quelle pourrait dès lors être la forme de l'exemple historique qui permettrait de « mieux délibérer » si la narration peut entrer en conflit avec la fonction de la délibération ?

La difficulté de déterminer la forme d'un exemple qui serait pertinent pour la délibération est liée à la fonction du genre délibératif. Dans la pensée d'Aristote, la fonction de la délibération est de conseiller sur la politique de la cité en distinguant entre les mesures utiles et les mesures nuisibles. Or, tout le problème réside dans le fait que la délibération porte, par définition, sur l'avenir et exclut, par conséquent, le déterminisme et la nécessité. Comment, dès lors, envisager un outil qui permettrait de guider vers la meilleure décision possible en l'absence de certitudes ?

En ce qu'il intervient dans un genre qui porte sur le futur l'exemple n'entretient pas de lien nécessaire à la validité : il ne s'agit pas d'atteindre la réalité des faits mais de convaincre des bonnes mesures à prendre. En ce qu'il doit être en accord avec la finalité d'un genre qui est d'en arriver à des conseils utiles, l'exemple ne peut pas non plus être réduit à la seule efficacité. À ce stade, nous sommes donc en mesure d'avoir une idée de l'outil qui serait adapté à la délibération : un outil qui permettrait de conseiller en l'absence de certitudes. Nous sommes pourtant bien incapables d'avoir une représentation concrète d'un tel outil.

3. La rationalité discursive de l'exemple

Afin de poursuivre notre investigation sur la pertinence de l'exemple pour la délibération, nous allons maintenant l'aborder sous l'angle de sa rationalité discursive, c'est-à-dire, pour reprendre les termes d'Emmanuelle Danblon, sous l'angle de ce qu'il peut apporter à l'individu pour favoriser son adaptation à l'environnement mouvant de la réalité sociale[8]. L'enjeu est, comme nous l'avons vu plus haut, de permettre la prise décision face à l'indéterminé. Dans un article intitulé *L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation*, Emmanuelle Danblon explique que l'intérêt de l'exemple pour la délibération n'est pas tant les leçons qu'il permet de tirer à propos d'une situation jugée analogue que son statut d'événement

[8] Voir Danblon, Emmanuelle, « Fonctions éthiques et discursives de la narration ; un point de vue éclairé par la notion de rationalité discursive » dans Pinsart, Marie-Geneviève (dir.), *Narration et identité : De la philosophie à la bioéthique*, Paris, Vrin, 2008.

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

marquant pour la communauté face à laquelle il est invoqué. En partant d'un événement appartenant au patrimoine d'une communauté donnée, l'orateur parviendrait à amener un auditoire à partager une interprétation ou un ressenti commun sur la situation en jeu dans le présent. C'est en ce sens que *« L'exemple fonctionne comme les récits, les fables et les proverbes qui, sans être inférentiels au sens classique, donnent une représentation vivante, en action, de la situation à analyser »*[9].

Dans la perspective d'Emmanuelle Danblon, cette **représentation vivante** de la situation à analyser que permettrait l'exemple doit être distinguée d'une **explication** de la réalité. Si l'exemple est un moyen de donner du sens au monde, ce sens n'a pas un statut épistémologique, mais un statut qui pourrait être apparenté à une fiction. Elle distingue en effet le fonctionnement de l'exemple du genre délibératif du fonctionnement des mythes dans les cultures à oralité primaire. Dans de telles sociétés, *« la narration a [...] une authentique valeur explicative et le récit mythique a un statut épistémologique plein et entier »*[10]. Lorsque l'orateur des sociétés modernes utilise un exemple pour donner du sens aux événements, ce sens n'est pas un reflet du monde réel, il repose sur un mécanisme de fiction :

> *« Tout ceci nous autorise à formuler l'hypothèse selon laquelle l'exemple de la rhétorique "met en scène" ou "mime" une oralité primaire, cognitive, mais cela au sein d'une culture à oralité forcément secondaire puisqu'un tel objet discursif se manifeste au sein de l'institution rhétorique dont la rationalité présuppose l'écriture. »*[11]

En d'autres termes, la pertinence de l'exemple pour la délibération serait de permettre de faire « comme si »[12] la bonne décision pouvait être

[9] « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », 2004, dans Amossy, R. et Maingueneau, D., éds, *Actes du Colloque de Cerisy « Apport de l'analyse du discours : un tournant dans les études littéraires ? »*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
[10] *idem*.
[11] *idem*.
[12] J'emprunte l'expression « comme si » à Emmanuelle Danblon, notamment telle qu'elle l'a définie dans son article « The notion of pseudo argument in Perelman's thought », *Argumentation*,vol. XXIII, n°3, août 2009, pp. 351-359 : « Dans ma perspective, l'expression "comme si" souligne le fait qu'il y a une conviction partagée entre un orateur

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

évidente alors que la délibération porte sur un avenir nécessairement incertain. Une conséquence de ce qui précède est qu'il serait indifférent pour la force persuasive de l'exemple qu'il soit tiré de faits réels ou inventés[13] : l'important est qu'il dispose l'auditoire à partager une lecture du monde avec l'orateur et une vision des actions à mener face aux enjeux sur lesquels porte la délibération. Une question est alors de savoir s'il faut se résoudre à abandonner l'intuition, présente chez Aristote, d'une pertinence particulière des exemples tirés de faits historiques pour la délibération.

Dans cette première partie, nous avons commencé par envisager la pertinence de l'exemple pour la délibération dans sa capacité à apparaître comme un cas précédent à la lumière duquel il serait possible de déterminer la conduite à adopter face à une situation nouvelle. C'est en cela que l'exemple pourrait être un outil propice au conseil : il permettrait de tirer des leçons à mettre en pratique sur les situations en discussion. Ainsi conçue, la pertinence de l'exemple est intimement liée au lieu commun selon lequel il serait effectivement possible de dégager des correspondances entre le passé et le présent. Le problème que nous avons alors identifié est que si l'on considère, au contraire, qu'aucunes leçons ne peuvent être tirées de l'histoire, le recours aux exemples historiques peut être réduit à un effet du discours sans que l'on ne puisse rien présager de son utilité pour la délibération. Nous avons ensuite proposé d'envisager la pertinence de l'exemple sous l'angle de la rationalité discursive, c'est-à-dire comme un moyen d'injecter du sens pour permettre de motiver une prise de décision en l'absence de certitudes. La question n'est alors plus tant de savoir si le sens que permet de construire l'exemple peut effectivement être fondé sur la réalité, mais de l'analyser dans son rapport avec un socle d'interprétations

et une auditoire grâce à laquelle ils peuvent se comporter "comme si" une croyance désirée – c'est-à-dire une représentation motivationnelle – était une croyance bien réelle ».

[13] « On l'a dit, l'exemple en tant qu'argument du délibératif est souvent un événement marquant, présent dans la mémoire orale de la communauté. Mais il peut aussi bien être une histoire exemplaire, une fable, une légende ou encore des formes hybrides entre le proverbe et la parabole, sortes de petits récits gnomiques que l'orateur utilisera pour «illustrer » son propos. En conséquence, le critère de la fiction ou de la réalité n'est pas pertinent pour la qualité rhétorique de l'exemple, et partant, pour sa force persuasive. » Danblon, Emmanuelle, « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », 2004, dans Amossy, R. et Maingueneau, D., éds, *Actes du Colloque de Cerisy « Apport de l'analyse du discours : un tournant dans les études littéraires ? »,* Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

appartenant au patrimoine culturel d'une communauté. La pertinence de l'exemple résiderait alors avant tout dans son caractère marquant et le fait qu'il s'appuie sur des événements historiques ne serait pas déterminant pour sa fonction.

II. La pertinence de l'exemple : étude de cas

Dans cette seconde partie, il s'agit de poursuivre la réflexion sur la pertinence de l'exemple pour la délibération en analysant les exemples utilisés par Barack Obama dans son discours de State of the Union du 25 janvier 2011[14].

1. Le discours de State of the Union : présentation

Le discours de « State of the Union » est prévu par l'article II section 3 de la constitution américaine[15]. À cette occasion, le Président est censé faire état de l'union de la nation américaine et présenter son agenda législatif et ses priorités nationales au Congrès. La tradition veut que ce discours ait lieu une fois par an.
Tant la forme que la finalité du discours de State of Union nous placent dans un genre qui présente des caractéristiques propres aux genres épidictique[16] et délibératif. Un objectif du discours est de renforcer la cohésion de la nation américaine. Cela se traduit par des éléments de rituel (le président est annoncé, puis il s'avance jusqu'au pupitre en passant par une haie d'honneur formée par les membres du Congrès, républicains et démocrates compris, qui l'applaudissent) et, au fil du discours, par de nombreuses références aux fondements de la culture américaine. L'autre objectif du discours est de permettre au chef de l'exécutif de s'adresser au pouvoir législatif, partisans

[14] La transcription officielle du discours est disponible à cette adresse : http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/01/25/remarks-president-state-union-address

[15] « He [the President] shall from time to time give to Congress information of the State of the Union and recommend to their consideration such measures as he shall judge necessary and expedient. »

[16] C'est-à-dire les discours d'éloge, de blâme et, plus généralement, de célébration qui sont destinés à rassembler les membres d'une société autour de valeurs communes. Voir, par exemple, Laurent Pernot, 2000, *La Rhétorique dans l'Antiquité,* Paris: Librairie Générale Française.

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

et opposants, dans le but d'obtenir un soutien à ses orientations politiques. J'en viens maintenant au contenu du discours que nous allons analyser. Je propose de diviser ce discours en trois parties.

Dans une première partie, qui pourrait être qualifiée de protocolaire, Barack Obama célèbre l'unité de la nation américaine par-delà les différentes affiliations politiques :

> « *It's no secret that those of us here tonight have had our differencies over the last two years. The debates have been contentious ; we have fought fiercely for our beliefs. And that's a good thing. That's what a robust democracy demands. That's what helps set us apart as a nation.»*

Le terme de « protocolaire » se justifie ici dans la mesure où les propos que nous venons de lire sont intimement liés à la dimension institutionnelle de l'exercice : il s'agit, outre la présentation de l'agenda législatif, de célébrer la démocratie américaine[17]. Cependant, au regard du contexte dans lequel Barack Obama s'adresse aux élus, la question de l'unité des forces politiques est loin d'être anodine. Son discours intervient en effet quelques mois après les élections de mi-mandat, au cours desquelles les démocrates ont perdu du terrain vis-à-vis des républicains. On peut alors penser que les paroles qui en appellent à l'union des forces politiques autour de valeurs qui dépassent les clivages partisans ne relèvent pas seulement du cérémonial, il s'agit d'une condition pour permettre au président d'espérer voir voter ses mesures politiques. L'autre temps de cette première partie du discours correspond assez précisément à la notion d' « état de l'union » : le président présente un bilan de la situation économique du pays et expose les défis auxquels va être confrontée la nation américaine dans les années à venir.

[17] D'ailleurs, nous pouvons relever la proximité entre les propos de Barack Obama et ceux tenus par Georges W. Bush en ouverture de son discours de State of the Union de 2006: « In a system of two parties, two chambers, and two elected branches, there will always be differences and debate. But even tough debates can be conducted in a civil tone, and our differences cannot be allowed to harden into anger. To confront the great issues before us, we must act in a spirit of goodwill and respect for one another -- and I will do my part. Tonight the state of our Union is strong -- and together we will make it stronger.» (Texte disponible sur : http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/stateoftheunion/2006/)

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

Dans une seconde partie, Obama présente les mesures destinées à répondre aux défis exposés dans le premier temps de son discours. Elles peuvent être regroupées en quatre grands volets : favoriser l'innovation, investir dans l'éducation, investir dans les infrastructures et réduire la dette des États-Unis. Ce second mouvement du discours est celui qui s'apparente le plus au genre délibératif bien que, comme je l'ai suggéré plus haut, le discours de State of the Union soit un savant mélange d'épidictique et de délibératif. Il s'agit alors pour Obama de justifier, de présenter et d'expliquer ses orientations politiques.

Le dernier moment du texte pourrait être qualifié de retour à la concorde. Cela passe en particulier par une célébration du rêve américain, comme un objectif commun au-delà des clivages partisans :

> *« We're a nation that says, "I might not have a lot of money, but I have this great idea for a new company." "I might not come from a family of college graduates, but I will be the first to get my degree." "I might not know those people in trouble, but I think I can help them, and I need to try." "I'm not sure how we'll reach that better place beyond the horizon, but I know we'll get there. I know we will". »*

Ainsi, le discours de State of the Union est une entreprise rhétorique de haut vol, dans laquelle l'orateur doit composer avec des contraintes génériques tout en essayant d'atteindre les différentes finalités de l'exercice : entretenir l'unité de la nation, obtenir le soutien du pouvoir législatif, justifier et expliquer les priorités politiques de son administration. Pour aborder la pertinence des exemples, il s'agira donc de voir s'il est possible d'identifier un rapport entre les types d'exemples employés par Barack Obama, les différents moments du discours et les différentes finalités que nous avons identifiées.

2. Analyse de quelques exemples

2.1. L'exemple épidictique

Le cas que je voudrais étudier dans la première partie du texte devrait nous permettre de distinguer certaines propriétés de l'exemple qui seraient caractéristiques du genre épidictique de propriétés qui seraient plus

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

appropriées au genre délibératif. Après avoir rappelé qu'un système démocratique suppose des différences d'opinions et des conflits, Obama évoque un événement tragique survenu quelques semaines avant son discours : la fusillade de Tuscon. Le 8 janvier 2011, lors d'une rencontre organisée par la parlementaire démocrate Gabrielle Giffords dans la banlieue de Tucson (Arizona), un homme avait ouvert le feu sur l'assistance, faisant 12 blessés, 6 morts, dont une jeune fille de 9 ans. Voici les propos d'Obama :

> *« But there's a reason the tragedy in Tucson gave us pause. Amid all the noise and passion and rancor of our public debate, Tucson reminded us that no matter who we are or where we come from, each of us is a part of something greater -– something more consequential than party or political preference. »*

L'expression « the tragedy in Tuscon gave us pause » est remarquable. Nous pourrions l'analyser comme un marqueur de l'entrée dans un rituel épidictique. Le genre épidictique peut en effet être défini comme répondant à un besoin pour les sociétés humaines de faire une pause dans les divisions qui animent les démocraties afin de célébrer des valeurs consensuelles. La référence à la tragédie de Tuscon est directement suivie d'un appel à la concorde :

> *« We are part of the American family. We believe that in a country where every race and faith and point of view can be found, we are still bound together as one people; that we share common hopes and a common creed; that the dreams of a little girl in Tucson are not so different than those of our own children, and that they all deserve the chance to be fulfilled. »*

Nous allons maintenant tenter de décrire le fonctionnement de cet exemple. Il s'agit d'un fait récent et marquant, vraisemblablement associé à un ressenti commun par les membres de la communauté, qu'il s'agisse de la stupeur, de l'indignation ou de la tristesse. Par l'invocation d'un tel événement, l'orateur peut donc espérer placer son auditoire dans une disposition commune. L'accent n'est pas mis sur d'éventuelles conséquences à tirer de cette tragédie en vue d'une décision à prendre, il

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

s'agit d'un moyen d'incarner des valeurs qui dépassent les clivages partisans. La fin du paragraphe est d'ailleurs marquée par un procédé de généralisation : la petite fille morte prématurément vient incarner le destin que chaque membre de la communauté voudrait éviter pour ses enfants. L'évocation de l'événement semble être associée à un rituel qui vise à renforcer la concorde au sein de la communauté, en l'occurrence sous forme d'une cérémonie de recueillement. Nous avons vu que la dimension rituelle qui accompagne la référence à Tuscon était repérable en ouverture de l'extrait par le terme « pause ». Deux paragraphes plus loin, nous pouvons relever des indices de la fin du moment de recueillement :

> *« Now, by itself, this simple recognition won't usher in a new era of cooperation. What comes of this moment is up to us. What comes of this moment will be determined not by whether we can sit together tonight, but whether we can work together tomorrow. (Applause.) »*

La distinction entre le « mode » du rituel et la réalité est particulièrement apparente dans la première phrase, qui résonne comme une concession à celui qui ne verrait là que du *wishfull Thinking*. Évoquer la concorde, se rassembler est une chose, le fait de travailler ensemble en est une autre.

2.2. L'exemple historique

Le second cas que je voudrais analyser m'est apparu particulièrement représentatif du fonctionnement de l'exemple historique, tel que je l'avais décrit dans la première partie : Obama narre un épisode de l'histoire américaine (la compétition avec les soviétiques) et en tire des enseignements pour appréhender des enjeux dans le présent.

> *« Half a century ago, when the Soviets beat us into space with the launch of a satellite called Sputnik, we had no idea how we would beat them to the moon. The science wasn't even there yet. NASA didn't exist. But after investing in better research and education, we didn't just surpass the Soviets; we unleashed a wave of innovation that created new industries and millions of new jobs.*

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

> *This is our generation's Sputnik moment. Two years ago, I said that we needed to reach a level of research and development we haven't seen since the height of the Space Race. And in a few weeks, I will be sending a budget to Congress that helps us meet that goal. »*

Au même titre que dans le cas précédent, l'orateur évoque des faits marquants pour la communauté. La différence est que dans le premier cas que nous avons étudié, cette évocation prenait place dans un cadre que j'ai apparenté à un rituel de commémoration. Dans le cas présent, la finalité de l'exemple est d'avoir un impact en terme d'orientation politique (*« in a few weeks, I will be sending a budget to Congress that helps us meet that goal »*). Dans un tel contexte, l'orateur ne peut se contenter de tabler sur un ressenti partagé par les membres de l'auditoire, il doit également diffuser une interprétation, une lecture particulière des enchaînements de causes et d'effets. C'est à cette condition que pourra s'enclencher le raisonnement suivant : comme l'investissement dans la recherche et l'innovation a conduit à une victoire technologique sur les soviétiques, un budget destiné à augmenter le niveau de recherche et de développement devrait nous permettre de relever les défis actuels.

À cette fin, l'orateur peut s'appuyer sur un socle commun d'interprétations historiques : le fait que des événements puissent être condensés dans des formules telles que *« Sputnik moment »* ou *« Space Race »* suppose un patrimoine partagé de représentations et d'interprétations. D'autre part, l'incertitude face à laquelle la société américaine était confrontée pendant la guerre froide *« we had no idea how we would beat them to the moon »,* correspond à une incertitude contemporaine des Etats-Unis dans leur concurrence avec la Chine. L'analogie entre le passé et le présent est également suggérée par la technique de l'orateur; le parallélisme est particulièrement repérable dans la phrase : *« this is our generation's Sputnik moment ».*

C'est la conjonction de l'exploitation d'un patrimoine commun et de la suggestion par l'art oratoire d'une interprétation des événements qui permet de construire une vision du monde dans laquelle la décision proposée par l'homme politique est la bonne décision à prendre. Cette relecture déterministe de l'histoire limite le champ des possibles et permet

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

de faire apparaître un choix politique comme une nécessité. Le fait que les événements en question soit avérés et le fait qu'il soient marquants pour la communauté participent d'une disposition à l'action que l'on pourrait résumer par la formule : « c'est parce que nous sommes ce que nous sommes que nous agirons comme nous agirons ».

2.3. Le récit exemplaire

Le troisième cas que je voudrais étudier est une histoire singulière racontée pour son caractère exemplaire afin de justifier l'utilité d'un choix politique.

> *« Already, we're seeing the promise of renewable energy. Robert and Gary Allen are brothers who run a small Michigan roofing company. After September 11th, they volunteered their best roofers to help repair the Pentagon. But half of their factory went unused, and the recession hit them hard. Today, with the help of a government loan, that empty space is being used to manufacture solar shingles that are being sold all across the country. In Robert's words, "We reinvented ourselves."*
> *That's what Americans have done for over 200 years: reinvented ourselves. And to spur on more success stories like the Allen Brothers, we've begun to reinvent our energy policy. We're not just handing out money. We're issuing a challenge. We're telling America's scientists and engineers that if they assemble teams of the best minds in their fields, and focus on the hardest problems in clean energy, we'll fund the Apollo projects of our time. »*

L'histoire des frères Allen est destinée à illustrer la pertinence des subventions d'Etat dans le domaine des énergies renouvelables. Si l'histoire présente le cas de deux individus, la mise en récit vise à dégager les enseignements universels que l'on peut tirer de ces destinées singulières. Le caractère généralisable du récit est suggéré par des éléments qui évoquent la topique américaine : une petite entreprise devenue grande, des chefs d'entreprise patriotes (ils ont offert leurs services après le 11 septembre). De plus, la narration débouche sur une citation qui apparaît comme une morale

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

à portée générale: *« we reinvented ourselves »*. La généralisation est d'ailleurs mise en œuvre en ouverture du paragraphe suivant :

« That's what Americans have done for over 200 years: reinvented ourselves ».

Dans le second paragraphe, Obama tire les leçons du récit pour justifier la pertinence de ses choix politiques. Ce passage se caractérise alors par un retour à une dimension plus délibérative. On le voit notamment avec la phrase: *« We're not just handing out money. We're issuing a challenge »*. Il s'agit de répondre à une éventuelle objection des républicains (qui pourraient défendre l'idée que ce n'est pas au gouvernement de déterminer qui est méritant, mais aux lois du marché). La fin de ce paragraphe est marquée par un parallélisme entre l'histoire et le présent comparable à celui que nous avons observé dans l'exemple précédent : *« we'll fund the Apollo projects of our time »*. Ce parallélisme permet de créer la vision d'une société américaine comme une communauté de destin, qui peut se nourrir des réussites passées pour relever les défis du temps.

Ce troisième cas invite à réfléchir sur la relation entre l'épidictique et le délibératif. La justification des orientations politiques semble en effet intimement liée à la mise en place d'une vision déterministe de l'histoire, à la construction d'une concorde autour d'un socle de valeurs qui permet de guider l'action. Une question est alors de savoir si ce savant mélange d'épidictique et de délibératif doit être considérée comme une caractéristique générique du discours de « State of the Union », ou, plus généralement, reliée aux enjeux de la prise de décision en démocratie.

Conclusion

Nous arrivons au terme de notre enquête sur la pertinence de l'exemple pour la délibération. Nous avons vu que, en théorie, si l'on conçoit l'exemple comme une ressource qui permet de conseiller sur l'utile et le nuisible, ce dernier semble devoir prendre la forme d'un argument pragmatique tiré de faits historiques. Nous avons également vu qu'une telle approche de l'exemple est solidaire d'une vision déterministe du monde, dans laquelle il serait possible d'appliquer des leçons de l'histoire à des enjeux contemporains.

Dans le cadre d'une vision indéterministe du monde (c'est-à-dire, dans laquelle on peut douter de la possibilité d'avoir des certitudes sur

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

l'utile et le nuisible) le statut d'un argument pertinent pour la délibération devient très difficile à concevoir. Nous avons alors envisagé l'utilité de l'exemple non pas dans sa capacité à *expliquer* le monde, mais dans sa capacité à en offrir une représentation qui permette d'envisager la prise de décision en l'absence de certitudes. Pour remplir cette fonction, il ne semble alors pas nécessaire que l'exemple soit tiré de fait réels.

Avec notre étude de cas, nous avons cependant pu récupérer quelque chose de l'intuition d'Aristote sur la relation privilégiée de l'exemple historique à la délibération. Ce dernier permet en effet d'entretenir l'idée d'une communauté de destin et d'action, nécessaire afin de rassembler une majorité de citoyens autour d'un projet politique. La pertinence de l'exemple historique se situe alors dans sa capacité à entrer en résonnance avec la perception qu'une société a de son histoire.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/stateoftheunion/2006/ (consulté le 30/08/2011)

http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/01/25/remarks-president-state-union-address (consulté le 30/08/2011

Sources secondaires

ARISTOTE, *La Rhétorique*, Paris : Belles Lettres (traduction : Médéric Dufour et André Wartel).

DANBLON, Emmanuelle, 2008, « Fonctions éthiques et discursives de la narration ; un point de vue éclairé par la notion de rationalité discursive », in : PINSART, Marie-Geneviève (dir.), *Narration et identité : De la philosophie à la bioéthique*, Paris : Vrin.

DANBLON, Emmanuelle, 2004, « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », in : Amossy, Ruth & Maingueneau, Dominique (éd.), *Actes du Colloque de Cerisy « Apport de l'analyse*

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)

du discours : un tournant dans les études littéraires ? », Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

DANBLON, Emmanuelle, 2009, « The notion of pseudo argument in Perelman's thought »*,* in : *Argumentation*, vol. XXIII, no 3, pp. 351-359.

HEGEL, G.W.F, 1965, *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'histoire,* Paris : Plon (trad. Kostas Papaioannou).

OLBRECHTS-TYTECA, Lucie & PERELMAN, Chaïm, 2008, 1958, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

PERNOT, Laurent, 2000, *La Rhétorique dans l'Antiquité,* Paris: Librairie Générale Française.

VALERY, Paul, 1966, *Regards sur le monde actuel,* Paris: Gallimard.

BDD-A4043 © 2011 Editura Muzeul Literaturii Române
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 20:52:17 UTC)